

PROCÈS-VERBAL  
UNIVERSITÉ DE MONCTON  
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
ET DE LA RECHERCHE**

Le 20 septembre 2019  
Local 504, pavillon Léopold-Taillon

**Présences :**

Sonia Blaney (Sc. des aliments, de nutrition et d'études familiales)  
Anik Dubé (Science infirmière)  
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales : sciences sociales)  
Caitlin Furlong (étudiante)  
Richard Gibson (Arts et sc. sociales : beaux-arts)  
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)  
Jean Labelle (Sciences de l'éducation)  
Benoit Landry (Ingénierie)  
Francis LeBlanc (Président)  
Nicholas Léger-Riopel (Droit)  
Samantha Pelletier (étudiante)  
François Renaud (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)  
Gilles Robichaud (Sciences)  
Annie Roy-Charland (Psychologie)  
Marie-Hélène Thibault (Shippagan)  
Amos Sodjahin (Administration)  
François Vigneau (Vice-doyen)

**Absences motivées:**

Habib Hamam (Ingénierie)  
Michel Léger (Sciences de l'éducation)  
Mario Paris (Travail social)  
Stephen Wyatt (Edmundston)  
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

**Invité :**

Denis Roy, doyen de la Faculté de droit

Le quorum atteint, la réunion débute à 8 h 32. Le doyen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de la FESR et ceux-ci se présentent à tour de rôle.

Le doyen informe que monsieur Denis Roy, doyen de la Faculté de droit, se joint à la séance (point 2 de l'ordre du jour).

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ajout des points :

**9.1** Directives des concours internes de financement de la FESR

**9.2** Dépenses admissibles au programme spécial d'aide à la diffusion

**R-01-CFESR-190920:** Annie Roy-Charland, appuyée par Sonia Blaney propose que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2. FACULTÉ DE DROIT – RETOUR SUR LA NOMINATION À L’ASSEMBLÉE DE LA FESR AVEC LA MAÎTRISE EN *COMMON LAW* (ANNEXE 1)**

Le doyen LeBlanc souhaite la bienvenue au doyen de la Faculté de droit et brosse un tableau sommaire des discussions antérieures sur l'équivalence du doctorat aux fins de l'article 50 des *Statuts et règlements* dans le cas la maîtrise en droit (*common law*). La lecture est faite aux membres du point 4 de la lettre du 1<sup>er</sup> juin 2016 (Annexe 1) quant à l'évaluation périodique.

La parole est donnée à monsieur Roy. Il indique qu'une rencontre avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a eu lieu l'été dernier où fut soulevée de l'importance de la lettre d'entente de 1984 de nature contractuelle au traitement accordé de la maîtrise en *common law*. Des membres soulignent toutefois l'importance de la recherche et à l'habileté à superviser des personnes étudiantes.

Monsieur Roy indique qu'il y a eu une augmentation marquante du nombre des professeurs et professeurs de la Faculté de droit qui ont ou auront le Ph. D et qu'il encourage la recherche au sein des professeurs et professeurs. Il indique que la Faculté de droit doit trouver l'équilibre, à même une faculté de petite taille, entre les obligations envers l'ordre professionnel, l'enseignement et la recherche et avec une possible atteinte à la structure. Il réitère qu'il a déjà proposé d'obtenir un avis juridique par le passé sur l'interprétation à donner à la lettre d'entente.

Le doyen LeBlanc remercie monsieur Roy de son intervention.

Un membre quitte la réunion à 9 h 20.

La discussion se poursuit. Le doyen LeBlanc indique qu'à ses yeux la lettre d'entente s'applique uniquement aux fins de promotion et de permanence. Comme ladite lettre d'entente n'est pas disponible séance tenante, le doyen LeBlanc propose de faire circuler celle-ci auprès des membres. La discussion est reportée à une prochaine réunion.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2019**

Aucune modification n'est soulevée.

**R-02-CFESR-190920:** Annie Roy-Charland, appuyée par Nicholas Léger-Riopel, propose que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
4 abstentions**

#### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2019**

**[4.] Rapport du comité de nomination des membres associés et de reconnaissance de groupes de recherche**

Les recommandations ont été acheminées au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

**[5.] Rapport du comité des programmes de cycles supérieurs**

La modification au titre du cours FOR56013 a été transmise au Comité des programmes.

**[6.] Faculté de droit – retour sur la nomination à l'Assemblée de la FESR avec la maîtrise en common law**

Ce point est à l'ordre du jour de la présente réunion.

**[7.] Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie**

Le document a été transmis au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

**[8.] Retour sur les concours internes de financement de la recherche**

Ce point est à l'ordre du jour de la présente réunion.

**[9.] Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission**

La modification du règlement 23 a été transmise au Comité des programmes.

**[10.] Comité spécial sur la nomination à l'Assemblée de la FESR**

Les membres du comité se sont rencontrés le 26 août dernier et une prochaine rencontre est prévue le 27 septembre.

**[11.] Absentéisme (Annie Roy-Charland)**

Ce point est à l'ordre du jour de la présente réunion.

**[13.] Soutenance de thèse à la maîtrise (Mario Paris)**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

Un membre qui la réunion à 10 h.

#### **5. FORMATION DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX DE LA FESR (ANNEXE 2)**

Afin de mieux distribuer la charge de travail parmi les membres du Conseil, les personnes absentes furent nommées à certains comités.

Comités permanents**Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)****Mandat : deux ans**

1) Vice-rectrice adjointe à l'enseignement	Elizabeth Dawes (invitée)	
2) Doyen de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)	
3) Vice-doyen de la FESR	François Vigneau (d'office)	
4) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Mario Paris	(2/2)
5) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Étienne Hébert Chatelain	(1/2)
6) Conseil FESR	Hesamoddin S. Esfahani	(1/2)
7) Registrariat	Pascal Robichaud (invité)	

**Mandat : un an**

8) Étudiante/étudiant membre du CFESR	Caitlin Furlong	(1/1)
---------------------------------------	-----------------	-------

**Comité d'étude et de révision****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Michel Léger	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Benoit Landry	(1/2)
4) Conseil FESR	Anik Dubé	(1/2)

**Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Jean Labelle	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Gilles Robichaud	(2/2)

**Comité de nomination des membres de l'Assemblée de la FESR****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Richard Gibson	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Étienne Hébert Chatelain	(1/2)

**Comité des bourses de cycles supérieurs****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)	
2) Responsable du Service des bourses et de l'aide financière	Renée Savoie-Power (d'office)	
3) ALB - CRSNG	Maxime Boudreau (d'office)	
4) Conseil FESR (Administration)	Amos Sodjahin	(1/2)
5) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Nicholas Léger-Riopel	(1/2)
6) Conseil FESR (Éducation)	Jean Labelle	(2/2)
7) Conseil FESR (Sciences)	Gilles Robichaud	(2/2)
8) Conseil FESR (Sciences appliquées)	Benoit Landry	(1/2)
9) Conseil FESR (Sciences de la santé)	Selma Zaiane-Ghalia	(2/2)

**Mandat : un an**

10) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur	Samantha Pelletier	(1/1)
--	--------------------	-------

**Comité de sélection – Meilleure thèse : Prix Vo-Van****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Mario Paris	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Annie Roy-Charland	(2/2)
4) Conseil FESR	Sonia Blaney	(2/2)

**Mandat : un an**

5) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur	Caitlin Furlong	(1/1)
---	-----------------	-------

**Comité de sélection – Meilleure publication : Prix du Recteur****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	François Renaud	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Sonia Blaney	(2/2)
4) Conseil FESR	Annie Roy-Charland	(1/2)

**Mandat : un an**

5) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur	Samantha Pelletier	(1/1)
---	--------------------	-------

**Comité de sélection des subventions pour fin de diffusion et intercampus****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Michel Léger	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Marie-Hélène Thibault	(2/2)
4) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Anik Dubé	(1/2)
5) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Gilles Robichaud	(2/2)

**Comité de mise en œuvre de l'article 24.18.02 – Reconnaissance d'un organisme subventionnaire aux fins d'un dégrèvement automatique pour la recherche****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	Selma Zaiane-Ghalia	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	Habib Hamam	(1/2)
4) Conseil FESR	Stephen Wyatt	(1/2)

**Comité d'appel de nomination des membres de l'Assemblée de la FESR****Mandat : un an**

1) Décanat de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)	
2) Conseil FESR	Nicholas Léger-Riopel	(1/1)
3) Conseil FESR	Gilles Robichaud	(1/1)

**Comité de sélection de la Médaille du Gouverneur général du Canada****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)	
2) Conseil FESR	François Renaud	(2/2)
3) Conseil FESR	Annie Roy-Charland	(1/2)

**Comité de sélection du Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie****Mandat : deux ans**

1) Décanat de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)	
2) Conseil FESR	Stephen Wyatt	(1/2)
3) Conseil FESR	Amos Sodjahin	(1/2)
4) Conseil FESR	Marie-Hélène Thibault	(1/2)
5) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur	Caitlin Furlong	(1/1)

**Comité spécial****Comité spécial sur les procédures d'évaluation des concours internes de financement et crédits de dégrèvement****Mandat : 1 an**

1) Décanat de la FESR	Francis LeBlanc (d'office)
2) Conseil de la FESR	Étienne Hébert Chatelain
3) Conseil de la FESR	Sonia Blaney
4) Conseil de la FESR	Mario Paris
5) Conseil de la FESR	François Renaud

**6. ABSENTÉISME**

Il s'agit d'un retour d'une discussion précédemment entamée en juin afin de trouver des solutions à la représentativité des unités aux réunions du Conseil et de ses comités. Il est suggéré que les réunions du Conseil soient toujours à la même plage horaire et connues à l'avance. On évoque aussi la possibilité de réunions plus fréquentes mais plus brèves. Il fut également question de la trame horaire du mercredi entre 11 h 30 et 13 h, mais celle-ci semble déjà très prisée par d'autres comités. De plus, on avance l'idée de nommer des substituts aux représentants des unités ou voire même une règle d'un maximum de trois absences avant l'exclusion. Pour cette année, on s'entend à varier le jour des réunions de sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui se trouvent en conflit d'horaire.

Pour les besoins des journées d'évaluation des concours internes de subvention, un sondage sera lancé sous peu pour des propositions de dates en mars prochain et une date sera retenue en octobre pour la prochaine réunion du Conseil.

**7. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DES CONCOURS INTERNES DE FINANCEMENT ET DES CRÉDITS DE DÉGRÈVEMENTS – FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL**

La grille d'évaluation est jugée complexe par certains membres compte tenu du genre de concours et de son financement. Il faut juger de la cohérence entre une grille d'évaluation de huit pages et la demande de financement de deux pages pour l'obtention d'une subvention comme par exemple au concours régulier de 3 000 \$ ou moins. Statistiquement, environ 90 % des projets proposés reçoivent du financement. On note par ailleurs une disparité entre des évaluations du groupe sciences et génie et celui des sciences humaines et sociales du Conseil. Un seuil est à établir pour que cela demeure équitable.

On déplore que le programme spécial d'aide à la diffusion ne permette plus l'usage des fonds ailleurs qu'au Canada. Le doyen LeBlanc indique que ce n'est pas une décision de la FESR mais relève d'une entente de Patrimoine canadien sur l'utilisation des fonds avec la province du Nouveau-Brunswick. Bien que les frais de diffusion ne soient pas admissibles au concours régulier, on suggère que celui-ci ait une enveloppe budgétaire de 750 \$ par subvention pour fins de diffusion ailleurs qu'au Canada.

Le comité spécial sur les procédures d'évaluation des concours internes de financement et crédits de dégrèvement formé de Sonia Blaney, Étienne Hébert Chatelain, Mario Paris, François Renaud et présidé par Francis LeBlanc se penchera sous peu sur ce dossier.

## **8. INFORMATIONS**

### **8.1 Acfas-Acadie**

Le 12 septembre dernier, le Conseil d'administration de l'Acfas a accepté la relance de la section régionale Acfas-Acadie. Une convocation des membres de l'Acfas en Acadie à une assemblée générale sera envoyée d'ici quelques semaines. On veut encourager la participation et l'affiliation à cette section régionale.

## **9. AUTRES**

### **9.1 Directives des concours internes de financement de la FESR**

Ce point fut discuté au point 7.

### **9.2 Dépenses admissibles au programme spécial d'aide à la diffusion**

Ce point fut discuté au point 7.

## **10. CLÔTURE**

L'ordre du jour ainsi épuisé, Gilles Robichaud appuyé par Annie Roy-Charland, propose la clôture de la réunion. La séance est levée à 11 h 26.

Préparé par M. Blanchard  
Secrétaire de la réunion